



## INFORMATION SUR LA TAXE DE SEJOUR

### GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE DE VELLERON

Catégories d'hébergement		Tarifs votés*	Taxe additionnelle départementale : 10 %	Montant total par catégorie d'hébergement
Prix plafonds		2,60 €	0,26 €	<b>2,86 €</b>
1	Palaces	2,60 €	0,26 €	<b>2,86 €</b>
2	5 étoiles : Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme	1,90 €	0,19 €	<b>2,09 €</b>
3	4 étoiles : Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme	1,50 €	0,15 €	<b>1,65 €</b>
4	3 étoiles : Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme.	1,00 €	0,10 €	<b>1,10 €</b>
5	Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles.	0,60 €	0,06 €	<b>0,66 €</b>
6	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives.	0,50 €	0,05 €	<b>0,55 €</b>
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,40 €	0,04 €	<b>0,44 €</b>
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 * et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20 €	0,02 €	<b>0,22 €</b>
9	Hébergement non classés ou en attente de classement	5%	10%	<b>5,5%</b>

\* Délibérations du 16/06/2022 et du 04/04/2023